CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 10 octobre 1900.

Saint-Pierre se succèdent aux audiences, et quand il est rentré dans ses appartements, les évêques et archevêques viennent assièger sa porte. Ajoutez à cela les multiples affaires qu'on lui soumet, et où il lui faut donner sa décision, et vous verrez facilement comment, sans une grâce particulière de Dieu, il serait impossible que Léon XIII pût suffire à de si graves et de si encombrantes occupations.

— Les pèlerins de Naples qui viennent d'arriver à Rome ont eu une bien délicate pensée. Ils ont offert au Souverain Pontife une plume d'or enrichie de pierreries, demandant à Sa Sainteté de s'en servir pour les premiers actes pontificaux qu'elle aura à signer au commencement du siècle. On donne bien une plume d'or aux jeunes mariés pour affirmer le contrat qui les lie l'un à l'autre ; quoi d'étonnant que des catholiques désirent que leur chef signe avec une plume plus riche encore des actes qui ont une portée bien plus considérable, et qui tirent une importance spéciale de la circonstance dans laquelle ils seront donnés.

— Léon XIII, dont la santé est si merveilleuse, couve-t-il de nouveaux projets pour le bien de l'Eglise? Les paroles qu'il prononça au cercle tenu le jour de la Saint-Joachim, et par lesquelles il déclarait chanter son Nunc dimittis après la fermeture de la porte sainte, sembleraient indiquer que non; cependant des bruits circulent dans Rome dont il faut tenir compte. D'après eux, la réunion du concile américain serait un essai qu'aurait fait le Souverain Pontife.

Ce concile a eu un succès plus grand qu'on ne pouvait l'espérer. Non seulement il n'y a eu, de la part du gouvernement italien aucun incident fâcheux; mais les Pères du concile se sont montrés d'une union, d'un accord, d'une soumission à Rome qui pourrait être donnée en exemple. Au milieu des multiples questions qu'ils avaient à résoudre pour le bien de leurs diocèses, il devait y avoir des divergences d'appréciation, et partant des solutions différentes. Cha que évêque défendait ce qu'il croyait être le bon droit, et la discussion

dema Ceux nique immé hésita

du con dues of pense ble. I n'avai nir de Léon di ficat;

—O
journa
de la
bien in
Nombr
deux à
L'un

que fail rences « enfance enfance Fesch, « mariage lois de l peut se : trine cal cette der La ré

Grégoire qui ne de l'époque, un code d

concile.